

COMMISSION DES FINANCES

Séance du 4.06.2009	Séance du 10.06.2009	Séance du 15.06.2009	Séance du 17.06.2009
Membres présents :	Membres présents :	Membres présents :	Membres présents :
Charles-Alexandre Rattazzi	Charles-Alexandre Rattazzi	Charles-Alexandre Rattazzi	Franco Formenti
Claudine Chevalley	Claudine Chevalley	Claudine Chevalley	Yves Riesen
Franco Formenti	Franco Formenti	Franco Formenti	Yves Burger
Yves Riesen	Yves Riesen	Yves Riesen	Yves Scherzinger
Yves Burger	Yves Scherzinger	Yves Burger	
		Yves Scherzinger	Excusés :
Excusés :	Excusés :		
		Excusé :	Gavin Hopwood
Gavin Hopwood	Gavin Hopwood		Charles-Alexandre Rattazzi
Yves Scherzinger	Yves Burger	Gavin Hopwood	Claudine Chevalley

Coppet, le 17 juin 2008

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis No 09/2008-2009, **Comptes communaux de l'année 2008.**

Délégués :

Monsieur Gérard Produit, Municipal
Monsieur Jean-Marc Cherbuin, Boursier communal

Nous remercions ces personnes pour leurs explications et leur collaboration.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie aux dates ci-dessus dans les locaux de la Maison de Ville pour procéder à l'examen des questions relatives à l'objet du préavis susmentionné.

Considérations

Les considérations de la Commission sont basées sur les éléments suivants :

- Le préavis de la Municipalité
- Le grand livre des comptes de la Bourse communale et les pièces justificatives
- Les explications des délégués
- Le rapport de révision de la fiduciaire « Fiprom SA »
- Les comptes 2008 d'ARSCO SA et de l'arrondissement scolaire
- Les comptes de fonctionnement de la Nursery-Garderie

Contrôles effectués par la société fiduciaire

- Vérification de l'exactitude des comptes et leur concordance avec les pièces
- Vérification de l'attribution des dépenses dans les comptes correspondants
- Vérification de l'existence des crédits relatifs aux dépenses extraordinaires
- Vérification de l'exactitude des inventaires des postes du bilan

Contrôles effectués par la commission

- Vérification du respect des prévisions budgétaires
- Analyse des postes du bilan

Commentaires de la fiduciaire

L'organe de révision de la commune, qui enjoint à l'approbation des comptes, n'a émis aucune remarque sur cet exercice.

Commentaires et observations

Notre examen des comptes a suscité les remarques suivantes :

- D'une manière générale, tous les postes présentant une différence par rapport au budget ont fait l'objet d'une explication détaillée de la part de nos interlocuteurs. Toutefois nous remarquons que certaines dépenses, par exemple dans le compte honoraires divers, comportent des frais attribuables à d'autres postes de charge et/ou à des crédits votés.
- Comme ces dernières années nous considérons que les positions d'actifs transitoires « attente de crédit » sont assimilables à un dépassement de compétence, lorsque les dépenses en question ne sont ni budgétées, ni urgentes, ni couvertes par l'octroi d'un crédit voté par le Conseil.
- Nous avons constaté que notre souhait de voir les amortissements ventilés dans leurs rubriques respectives, au lieu d'être globalisés, n'a été respecté que partiellement.
- L'augmentation des recettes de l'impôt sur le revenu pour l'année 2008, par rapport au budget, est expliquée dans une large mesure par le règlement des arriérés d'impôts d'un contribuable ayant quitté depuis notre commune courant 2008.

- Concernant la facture sociale, la Municipalité nous a déclaré ne pas vouloir tenir compte dans l'exercice 2008, du solde de la facture 2008 qui sera facturé à l'automne 2009. Ceci étant justifié à leurs yeux par le fait que l'exercice 2008 a déjà été imputé du solde à payer de la facture sociale 2007, comme pratiqué les années précédentes. Nous estimons que cette pratique comptable, potentiellement dangereuse, ne respecte pas l'article 3 du Règlement sur la comptabilité des communes « La comptabilité doit donner une situation claire, complète et véridique des finances, des patrimoines et des dettes communales ». En 2007 l'excédent, avant attribution aux fonds de réserve et amortissements extraordinaires, a été d'environ CHF 2'890'000.-. Le solde de la facture sociale 2007, de CHF 2'300'000.-, aurait du être provisionné sur ce montant en lieu et place des attributions aux fonds de réserve et amortissements extraordinaires qui ont été faits. Ne pouvant corriger les exercices précédents, et vu l'importance du montant du solde prévisible de la facture sociale 2008 de CHF 2'500'000.-, nous proposons de provisionner sur l'exercice 2008 ce montant. **Ceci permettra de retrouver une situation logique où l'ensemble des charges d'un exercice sont comptabilisées dans l'exercice correspondant, évitant ainsi, pour 2009, d'avoir des charges en augmentation alors que l'on peut s'attendre à une diminution des revenus.**

Proposition d'amendement

Nous proposons au Conseil d'amender le préavis 09-2008/2009 comme suit :

- annulation des amortissements extraordinaires d'un montant de CHF 254'473.37
- annulation de la reprise de réserves affectées d'un montant de CHF 20'521.55.-
- attribution dans le compte 9282.072 Fonds de réserve Canton (Facture sociale et péréquation) d'un montant de CHF 2'300'000.-, portant le solde de ce compte à CHF 2'500'000.-.

Compte tenu de cet amendement, l'exercice 2008 fera ressortir un déficit d'un montant de CHF 2'065'898,22.- en lieu et place d'un bénéfice de CHF 149,96.

Conclusion

A l'unanimité de ses membres présents, la Commission des Finances invite le Conseil communal à approuver le préavis Municipal 09/2008-2009 relatif aux comptes 2008 **amendé comme suit:**

- au compte 2, Finances, en Charges pour un montant de CHF 6'341'731.68
- au compte 2, Finances, en Revenus pour un montant de CHF 19'083'588.28
- à la totalisation, en Charges pour un montant de CHF 24'990'139.95
- à la totalisation, en Revenus pour un montant de CHF 22'924'241.73
- au Résultat, en Revenus pour un montant de CHF 2'065'898.22

Franco Formenti, président

Yves Burger

Yves Riesen, rapporteur

Yves Scherzinger